

Résumé non technique

A. OBJECTIF

Le Conseil Général de la Haute-Garonne, dont le territoire compte de nombreuses zones humides a souhaité réaliser **la phase 1 « pré-inventaire »** de l'inventaire départemental des zones humides, dans le but de disposer d'un porter à connaissance permettant de **préserver les zones humides** du département.

L'objectif est de :

- **recenser** les zones humides effectives (**ZHE**) déjà identifiées ;
- **identifier** les zones humides potentielles également appelées « zones humides à confirmer par des prospections de terrain » (**ZPT**) ;
- au vu de l'étendue du territoire, **proposer une hiérarchisation des zones humides** nécessitant des prospections terrain (**ZPT**) en fonction des enjeux et des menaces.

B. ZONE D'ETUDE

Le périmètre de l'étude comprend le département de la Haute-Garonne sans l'axe Garonne qui correspond au lit d'inondation des crues très fréquentes et crues fréquentes de la Garonne, étudié par l'association Nature Midi-Pyrénées.

C. COLLECTE, SYNTHÈSE ET ANALYSE DES DONNÉES EXISTANTES

L'étude a débuté par la recherche bibliographique de documents, données et d'outils, ainsi que la consultation des acteurs locaux. Le Conseil Général de la Haute-Garonne a orchestré la collecte de données bibliographiques.

ECOTONE a alors réalisé une évaluation qualitative de l'information disponible pour déterminer les données utilisables pour la définition des ZHE et des ZPT (Figure a).

Cette analyse a permis de classer l'information en cinq types de données :

- Les données situées hors de la zone d'étude n'ont pas été utilisées ;
- Les données générales à grande échelle : elles ont permis une approche plus précise du contexte ;
- Les données répondant aux conditions nécessaires au classement en zones humides avérées (ZHE) ;

- Les données ne répondant pas tout à fait aux conditions nécessaires au classement en zones humides avérées, du fait de leur ancienneté et/ou de données manquantes mais minimales, et considérées comme rapidement vérifiables sur le terrain : les zones humides ont été définies en tant que « *zones humides à compléter* » ou **pZHE**.
- Dans les cas où la majorité de ces informations n'était pas remplie, les données sur les zones humides ont été considérées comme insuffisantes pour être qualifiées comme avérées (ZHE) ou même « *à compléter* » (pZHE). Elles ont alors été utiles à la délimitation des enveloppes des (ZPT).

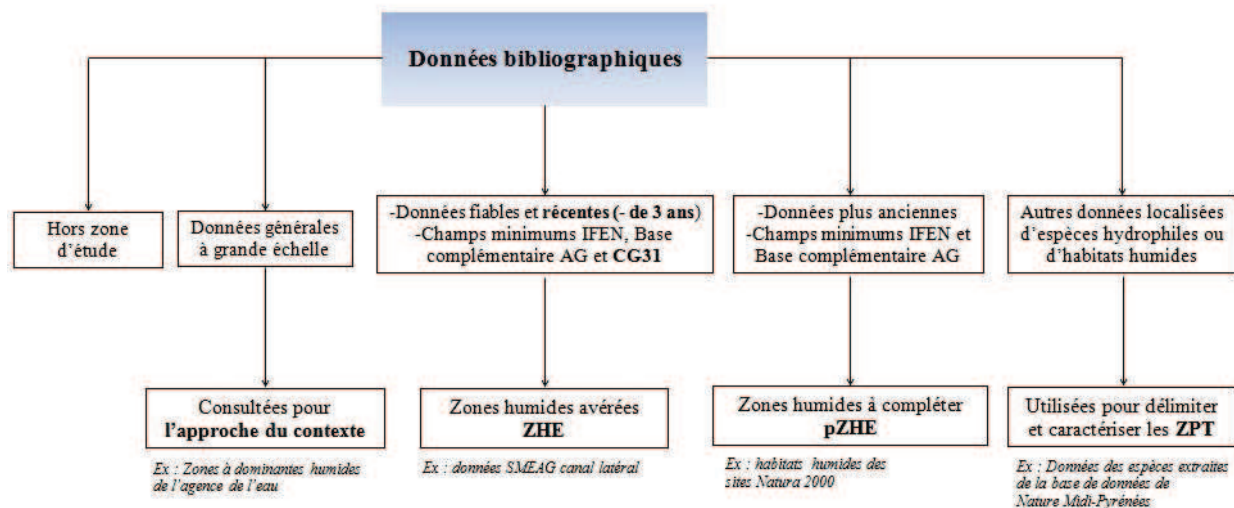


Figure a : Arbre de décision concernant l'analyse des données bibliographiques

A ce stade, les pZHE et ZHE ont été cartographiées.

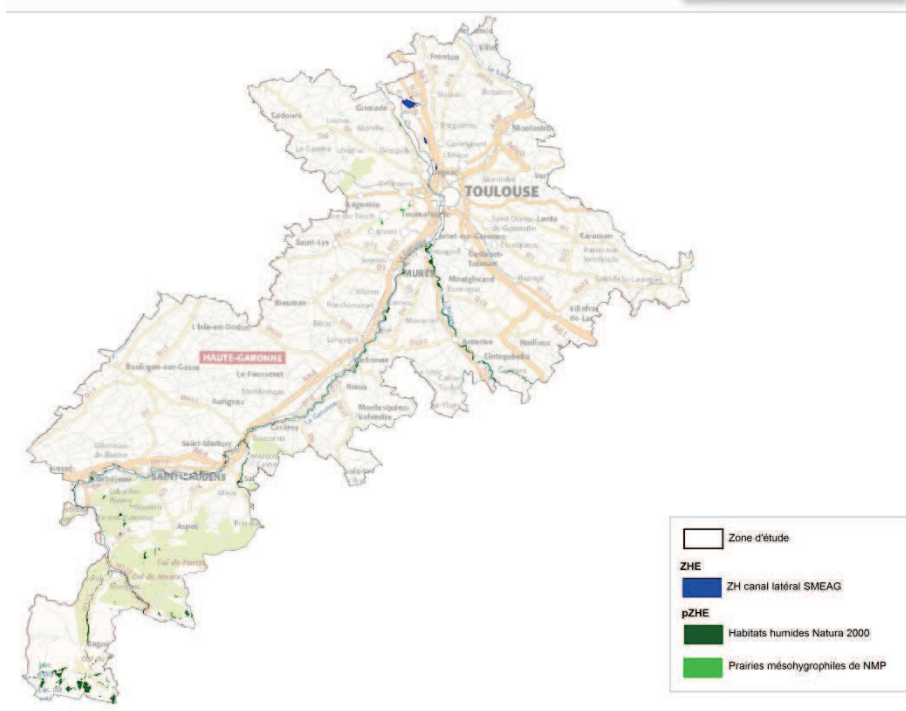


Figure b : ZHE et pZHE

D. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

Le but de la photo-interprétation est de produire une enveloppe de référence homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire de l'étude, présentant une grande probabilité de présence de zones humides.

Pour cela, un travail de photo-interprétation sous S.I.G a été réalisé sur la base de l'analyse combinée d'un certain nombre d'outils et données cartographiques :

- un maillage du territoire (mailles de 225 ha) ;
- des fonds cartographiques (BD Ortho de 2002, 2006, 2010 ; Scan 25) ;
- le réseau hydrographique (et traitement permettant d'observer les cours d'eau pentus) ;
- les données géomorphologiques (traitement du MNT : cartes des pentes, expositions, zones dépressionnaires, courbes de niveau plus précises) ;
- les zones inondables ;
- l'aléa remonté de nappe ;
- Les données bibliographiques numérisées.

Ainsi, les contours des ZPT ont été tracés au 1/5 000^{ème}. A ce stade, les données attributaires permettant les différents traitements ultérieurs pour la hiérarchisation en vue des prospections de terrain ont été évaluées et saisies pour chaque ZPT.

En parallèle de l'analyse cartographique, des vérifications de terrain ont été réalisées. Elles ont permis d'affiner la qualité de lecture des outils de détection et de dessin et de vérifier un échantillonnage de ZHE issues des données bibliographiques.

Cette analyse cartographique a ainsi permis d'obtenir 4 235 ZPT (Figure c) qui s'étendent sur 29 000 ha soit 4,6 % de la zone d'étude (la Haute-Garonne sans l'axe garonnais).

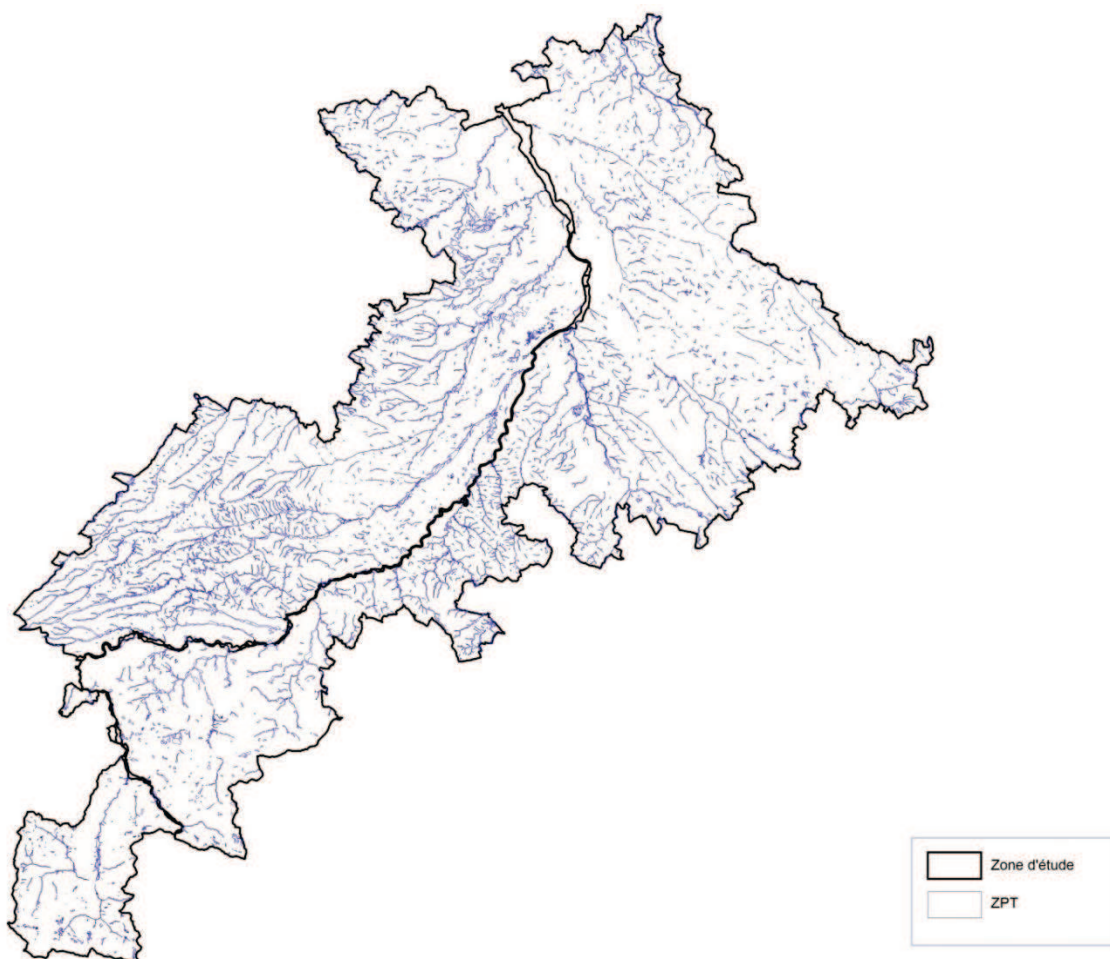


Figure c : ZPT issues des analyses cartographiques

E. PLANIFICATION DE LA CAMPAGNE DE TERRAIN EN PHASE 2

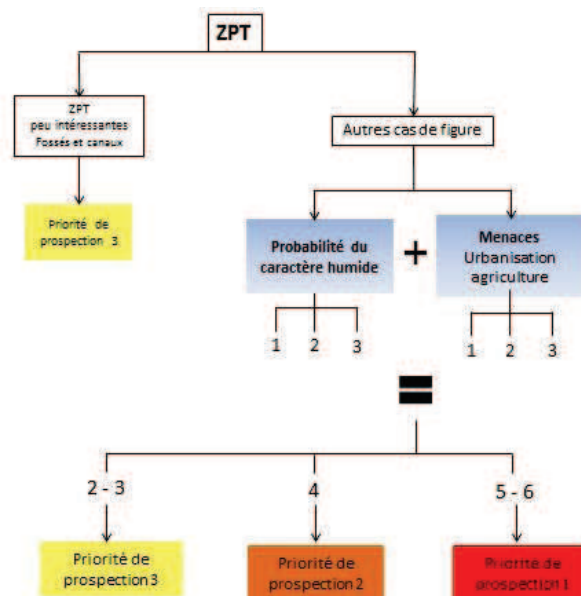
La planification de la campagne de terrain a distingué la plaine et la montagne. Cette distinction est importante car les prospections de terrain s'effectuent plutôt en été en montagne alors qu'elles sont optimales au printemps pour la plaine.

a. Hiérarchisation des ZPT pour les prospections de terrain

Dans un objectif de préservation, les zones humides à prospector en priorité sont logiquement celles qui présentent **les enjeux les plus forts (probabilité du caractère humide) mais qui apparaissent également menacés.**

L'état des lieux des ZPT du département et de leur niveau de priorité de prospection a été réalisé en croisant :

- Les menaces que subissent les zones humides en Haute-Garonne sont principalement **l'agriculture et l'urbanisation**.
- La probabilité du caractère humide qui apparaît comme le paramètre estimable se rapprochant le plus d'un éventuel enjeu de conservation.



Les fossés et canaux ont été considérés comme moins prioritaires.

Dans un second temps, les ZPT incluses dans des sites d'inventaires (ZNIEFF) et réglementaire (Natura 2000) ont bénéficié d'un « passe-droit » dans la hiérarchisation, qui a permis de définir **les deux scénarii suivants** :

- Le scénario 1 considère que les zones d'inventaires (ZNIEFF) et les zones réglementaires (Natura 2000) sont des zones à enjeux mais respectivement connues et pérennisées. De ce fait, les efforts de prospections de la phase 2 doivent se concentrer dans un premier temps sur les zones où la connaissance est lacunaire. **Le scénario 1 dépriorise donc directement les ZPT comprises dans ces zonages.**
- Le scénario 2 considère que les sites Natura 2000 sont des zones à enjeux possédant suffisamment d'informations pour être prospectées plus rapidement et doivent apparaître à court terme dans les ZHE en phase 2 pour un meilleur affichage vis-à-vis des acteurs. **De ce fait, les ZPT comprises dans des sites Natura 2000 ont été considérées directement comme prioritaires.**

Les secteurs de montagne étant majoritairement couverts par des ZNIEFF, ce paramètre n'a donc pas été considéré pour la hiérarchisation, car jugé non discriminant.

b. Hiérarchisation par secteurs

Les niveaux de priorité obtenus par ZPT pour chaque scénario ont été généralisés à des secteurs prioritaires basés sur les zones hydrographiques de la BD Carthage.

La généralisation des niveaux de priorité de prospection de terrain des ZPT aux secteurs a été effectuée par le croisement à hauteur égale de deux indicateurs :

- L'un cible les secteurs riches en ZPT ;
- L'autre les secteurs riches en ZPT à la fois à enjeux et menacés.

Les résultats sont présentés et commentés page suivante.

Toutes les données relatives aux ZPT et aux ZHE ont été saisies dans la base de données du Conseil Général sous ACCESS.

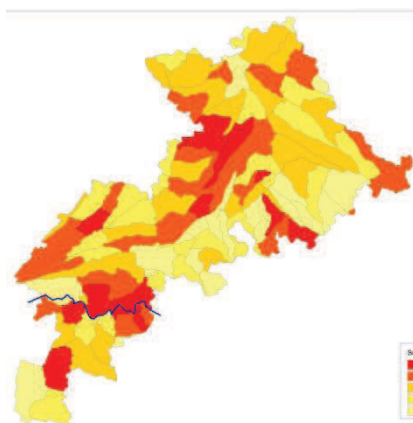


Figure d : hiérarchisation des secteurs prioritaires pour les prospections de terrain – Etat des lieux

- **Avantages**

Prospection ciblée sur les zones à enjeux et menacées du département

- **Inconvénient**

Certaines sont déjà très connues, voire protégées

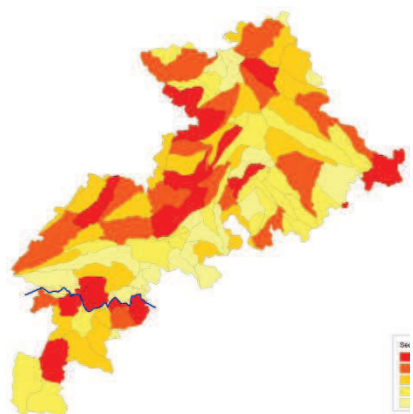


Figure e : hiérarchisation des secteurs prioritaires pour les prospections de terrain – Scénario 1

- **Avantages**

Prospection ciblée sur les zones à enjeux et menacées du département, excepté les zones connues et pérennisées

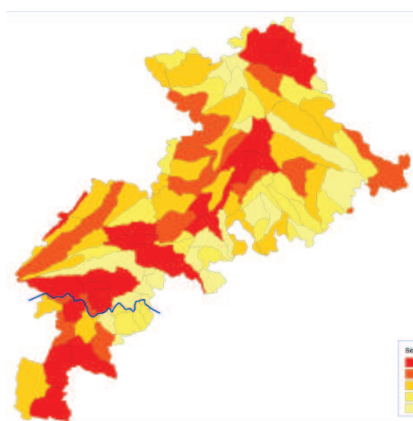


Figure f : hiérarchisation des secteurs prioritaires pour les prospections de terrain – Scénario 2

- **Avantages**

Zones humides en Natura 2000 seront ZHE ; meilleur affichage pour les acteurs

- **Inconvénient**

Moindre « plus-value » de ces inventaires et manque de pertinence vis-à-vis de l'objectif de conservation

Sur la base de cette étude, le Conseil Général décidera de la stratégie de prospection pour la phase 2 de l'inventaire des zones humides.